



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 novembre 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 17 mai 2002, dans laquelle le Conseil a décidé de créer, à compter du 20 mai 2002 et pour une période initiale de 12 mois, une Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Au paragraphe 13 de cette résolution, le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés dans l'application de la résolution, en particulier, de la mise en oeuvre des différents volets du Plan d'exécution du mandat de la Mission, et de lui faire rapport dans les six mois suivant l'adoption de la résolution et tous les six mois par la suite. Un exposé oral a été fait au Conseil le 13 août 2002 (voir S/PV.4598). Le présent rapport fait le point des activités de la MANUTO depuis sa création, dans le contexte de l'indépendance et de l'évolution politique de la République démocratique du Timor-Leste.

II. Activités du Gouvernement

2. Durant la période à l'examen, le Gouvernement du Timor-Leste a commencé à fonctionner et les institutions nationales ont assumé la charge de la gestion et de la conduite de ses affaires. Le 27 septembre 2002, le Timor-Leste a été admis à l'Organisation des Nations Unies en tant que 191^e État Membre. La cérémonie, à laquelle ont participé notamment le Président Xanana Gusmão, le Premier Ministre Mari Alkatiri et le Ministre des affaires étrangères Jose Ramos-Horta, a répondu officiellement aux aspirations du peuple timorais à l'indépendance et à la souveraineté.

3. Depuis l'indépendance, les dirigeants du Timor-Leste ont cherché à promouvoir une démocratie participative et sans exclusive et à répondre aux préoccupations et aux plaintes des Timorais. Des donateurs financent des programmes en vue de renforcer la capacité des partis politiques, aussi bien au Parlement qu'au niveau des districts.

4. En réponse à de récentes manifestations organisées par divers groupes d'intérêts (avocats, chauffeurs de taxi, étudiants et retraités), contre certains aspects de la politique gouvernementale ou de certaines décisions de l'exécutif, le Gouvernement a recherché le dialogue afin de faire mieux comprendre les moyens



limités dont il disposait pour répondre aux demandes formulées. De plus, des ex-combattants ont exprimé un mécontentement croissant à l'égard du Gouvernement, qui est accusé de ne pas reconnaître leur rôle dans la lutte pour l'indépendance, et certains ont indiqué qu'ils étaient prêts à déclencher des troubles civils. Le Président Gusmão, qui se préoccupe depuis longtemps de cette question, a institué deux commissions chargées de définir le rôle joué par les ex-combattants dans la résistance et de dégager les moyens appropriés pour reconnaître ce rôle, au sujet de quoi un appui des donateurs sera sollicité.

5. Le Parlement a adopté, le 28 juin 2002, son premier texte législatif, un projet de loi sur la publication des actes, et a par la suite légiféré au sujet d'un certain nombre de questions importantes : le statut des magistrats et les lois sur la citoyenneté, les passeports et les frontières maritimes de la République démocratique du Timor-Leste. Il examine actuellement le projet de loi sur la terre et les biens (d'État uniquement). La protection des droits de l'homme au Timor-Leste est en voie d'institutionnalisation, notamment grâce à la création du Bureau du « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice. Une fois que la législation nécessaire sera promulguée, ce bureau constitutionnel devrait combiner le rôle d'un médiateur et d'une commission des droits de l'homme. En même temps, conscients de l'importance de relations extérieures solides pour la sécurité à long terme du Timor-Leste, les dirigeants du pays ont travaillé à l'établissement de relations étroites avec d'autres États de la région. À cet égard, les relations avec l'Indonésie ont reçu une impulsion cruciale lorsque la Présidente de ce pays, Mme Megawati Sukarnoputri, a décidé d'assister aux fêtes de l'indépendance et que le Président Gusmão s'est rendu le 2 juillet 2002 en visite officielle à Jakarta, durant laquelle les deux pays sont convenus de créer une commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale afin d'examiner des questions d'intérêt mutuel. Un autre pas en avant important a été accompli lorsque la Commission ministérielle conjointe a décidé, lors de sa première réunion le 8 octobre 2002, de maintenir la Commission conjointe des frontières qui avait été créée durant le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et a demandé à la Commission des frontières de n'épargner aucun effort pour s'entendre, d'ici au 30 juin 2003, sur un tracé qui constituera la frontière conformément aux accords et instruments juridiques historiques, sur la base de quoi la frontière terrestre pourra être démarquée.

6. Étant donné l'importance humanitaire et politique d'un accord visant à assouplir les contrôles à la frontière, la Commission ministérielle conjointe a décidé de signer dans les meilleurs délais un arrangement sur les points de franchissement traditionnels de la frontière et la réglementation des marchés. Elle a également adopté un accord provisoire en attendant la signature et l'application de l'arrangement sur le franchissement de la frontière afin de permettre aux personnes résidant à Oecussi de traverser sans passeport ni visa les zones voisines de Timor occidental. L'application rapide de cette mesure permettra à la population, qui n'a pas les moyens de payer les frais de visa, de passer par l'Indonésie pour se rendre par voie terrestre dans les autres districts du Timor-Leste.

7. À long terme, l'établissement de relations étroites entre l'Indonésie et le Timor-Leste sera également favorisé par les poursuites entamées dans les deux pays contre les personnes accusées de crimes graves. À cet égard, le 14 août 2002, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est déclarée préoccupée par les procès du Tribunal spécial des droits de l'homme à Jakarta.

8. Le Timor-Leste est devenu membre de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, ainsi que de la Communauté des pays lusophones. Il a établi des relations diplomatiques avec presque tous les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et prend part aux réunions de l'Association en qualité d'observateur invité. Il a également participé à titre d'observateur au troisième Sommet du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tenu aux Fidji en juillet 2002.

9. Le Timor-Leste cherche à élaborer avec d'autres partenaires un cadre réglementaire et technique pour la mise en valeur des ressources naturelles, en particulier du pétrole et du gaz naturel. Le 20 mai, le Traité sur la mer de Timor a été signé entre l'Australie et le Timor-Leste; il prévoit qu'après sa ratification, les revenus provenant de la zone du Traité seront partagés par les deux pays, 90 % de ceux qui proviennent du gisement de Bayu-Undan revenant au Timor-Leste. Un mémorandum d'accord a été également signé le même jour en vue de la conclusion, d'ici au 31 décembre 2002, d'un accord international de regroupement en vue de la fiscalisation, de la réglementation et de l'administration efficaces du gisement de gaz et de pétrole. De plus, le Timor-Leste a engagé des pourparlers techniques avec l'Australie en ce qui concerne la mise en valeur des réserves se trouvant dans la zone d'exploitation conjointe du pétrole, étant entendu que cette opération ne préjugerait pas de la position du Timor-Leste au sujet des négociations sur les frontières maritimes.

III. Contribution de la Mission

10. En collaboration étroite avec le Gouvernement du Timor-Leste, la MANUTO a commencé ses activités visant à atteindre les objectifs énoncés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002), telles qu'elles sont décrites en détail ci-après.

Programme 1. Stabilité, démocratie et justice

A. Appui à l'administration après l'accès à l'indépendance

11. Comme le Conseil de sécurité l'a reconnu dans sa résolution 1410 (2002), les insuffisances techniques et les lacunes fondamentales de l'administration publique continuent de créer d'importants obstacles à la stabilité. Le Groupe d'appui civil cherche à éliminer les carences de l'administration dans des domaines essentiels, tels que les finances, l'appareil judiciaire et la gestion des affaires administratives et gouvernementales. Toutefois, cette contribution dépend du recrutement de fonctionnaires timorais, à ces postes clés, dont certains n'ont pas encore été pourvus. Dans un très petit nombre de cas, des conseillers civils internationaux ont dû temporairement assumer des responsabilités opérationnelles limitées; toutefois, ils continuent prioritairement à jouer leur rôle de mentors et à procéder le plus rapidement possible au transfert des compétences.

12. Une petite équipe de liaison de la MANUTO a aidé à élaborer le plan de travail des divers conseillers civils et, en consultation avec le Gouvernement, évalue actuellement les progrès accomplis. À l'heure actuelle, 86 des 100 « conseillers pour la stabilité » envisagés sont entrés en fonctions, tandis que les 14 postes restants en

sont à différents stades du processus de recrutement. Pour certains de ces derniers postes, les critères de sélection ont été modifiés à la demande du Gouvernement, afin de répondre aux besoins pressants qui sont apparus après l'indépendance.

13. En dehors du Groupe d'appui civil, le Gouvernement cherche un soutien pour 228 postes consacrés au développement et à la lutte contre la pauvreté – dont 15 sont destinés à des organes autonomes tels que l'Office de radiodiffusion publique et la Commission réception, vérité et réconciliation (CRVR). À ce jour, les donateurs se sont engagés à financer 90 de ces postes et ont manifesté de l'intérêt à l'égard de 47 autres. Si tous ces engagements se concrétisent, il restera cependant à financer 91 postes. Il est essentiel pour la stabilité à plus long terme du Timor-Leste que les donateurs continuent à appuyer financièrement ces postes et à répondre à d'autres besoins. Certains donateurs ont indiqué qu'il faudrait à cette fin réorienter les engagements existants vers l'appui budgétaire et l'aide au développement.

14. Le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Timor-Leste, qui est d'une importance capitale pour la stabilité et le développement de l'État, a souffert d'un manque de clarté concernant la séparation des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif. Peu après l'indépendance, la justice a suspendu son cours pendant près d'un mois, en raison de l'absence de code de déontologie pour les juges et les procureurs et de système indépendant pour les nominations et les révisions judiciaires. Afin de sortir de l'impasse, le Président Gusmão a signé à la mi-juillet un décret-loi relatif à la transmission de l'appareil juridique, selon lequel les juges nommés par l'ATNUTO sont autorisés à rester en fonctions jusqu'à l'achèvement des nominations permanentes. Le Parlement national a adopté le statut des magistrats le 3 septembre 2002 (voir le paragraphe 5 ci-dessus) qui porte notamment sur la composition et les fonctions du Conseil judiciaire supérieur et sur la nomination et la promotion des juges, malgré les inquiétudes du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats exprimées au sujet de certaines dispositions du statut. Tant que les membres du Conseil judiciaire supérieur n'auront pas été nommés et que le Conseil ne fonctionnera pas, aucun progrès ne pourra être fait. En ce qui concerne les vacances de poste de juge ou de procureur, y compris dans les cours d'appel, il est urgent que cette situation soit réglée.

15. D'autres obstacles à la mise en place de l'appareil judiciaire sont dus au manque de ressources essentielles. Le Gouvernement, avec l'aide des organismes des Nations Unies, prépare actuellement un plan pour renforcer le secteur de la justice, dont une ébauche a été présentée à la réunion des donateurs le 12 octobre 2002. Les priorités portent sur le renforcement des capacités et du personnel administratif du Cabinet du Ministre, la formation des procureurs, le recrutement de procureurs supplémentaires, les logiciels de transcription, la formation des procureurs à la gestion des dossiers et l'engagement d'administrateurs des tribunaux. D'autres domaines importants concernent le renforcement des compétences linguistiques et des capacités d'interprétation des juges, y compris une formation intensive en portugais, le recrutement de juges internationaux pour la Cour d'appel et les chambres criminelles, l'assistance aux avocats d'office, l'aide destinée à améliorer la rédaction des textes législatifs et les améliorations à apporter dans le secteur carcéral. Les donateurs ont confirmé leur intention de contribuer à certains de ces domaines, mais tous ont besoin d'un appui immédiat.

16. Les problèmes concernant le fonctionnement de l'appareil judiciaire ont contribué à une situation dans laquelle la plus grande partie de la population carcérale est détenue sans jugement pendant des périodes prolongées et environ un quart des quelque 300 prisonniers sont détenus en vertu de mandats périmés. Depuis l'indépendance, le personnel national est presque entièrement responsable du fonctionnement du service pénitentiaire, mais une formation et du matériel restent nécessaires dans ce domaine. La mise en place du système correctionnel a souffert des retards enregistrés dans la nomination d'un directeur de l'administration pénitentiaire et de responsables de l'administration des établissements de Baucau et de Gleno, ainsi que de l'absence de mécanisme efficace de surveillance des normes et d'enquête sur les plaintes. Dans ce contexte, deux mutineries graves se sont produites après l'indépendance, le 9 juin et le 16 août 2002. Dans le second cas, près de 193 prisonniers se sont évadés. Un grand nombre ont pu être persuadés de regagner leur cellule dans le calme mais 92 se sont échappés, dont 17 courent toujours. Afin d'assurer à court terme la sécurité des prisons, la Police des Nations Unies et le Service de police du Timor-Leste (SPTL) surveillent le périmètre extérieur de trois établissements (Becora, Gleno et Baucau).

17. Avec l'appui des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux, le Gouvernement cherche aussi à résoudre des problèmes essentiels du système pénitentiaire. Dans un premier temps, une évaluation conjointe des besoins a eu lieu du 14 au 26 octobre 2002. Il a été recommandé d'appliquer des systèmes de discipline et de réparation des dommages, d'établir un code de bonne conduite pour le personnel carcéral et de créer un comité de surveillance des prisons, un établissement pour les jeunes délinquants et une commission nationale chargée d'élaborer un cadre rationnel pour le système pénitentiaire. En plus de ces préoccupations immédiates, le Gouvernement doit prévoir à plus long terme la réadaptation et la réinsertion des prisonniers.

B. Aide à la conduite des enquêtes sur les crimes graves

18. Conformément aux priorités définies par le Conseil de sécurité, la poursuite de l'assistance internationale est essentielle pour traduire en justice les personnes ayant commis des crimes graves en 1999. Le plan de gestion actuel contient un calendrier pour les enquêtes du Groupe des crimes graves qui doivent être achevées d'ici au 31 décembre 2002; le Groupe continuerait ensuite à aider les procureurs à mener des compléments d'enquête pendant les procès et à témoigner.

19. À ce jour, 41 actes d'accusation ont été déposés contre 119 auteurs présumés de crimes graves; 19 de ces actes concernaient des crimes contre l'humanité. Le dernier acte a été déposé le 24 septembre 2002. À l'heure actuelle, la Chambre criminelle est saisie de 17 affaires qui sont en suspens. Jusqu'ici, 25 personnes ont été condamnées et une a été acquittée.

20. Dans le contexte du plan d'exécution, 5 des 10 affaires prioritaires ont atteint la Chambre criminelle : quatre sont pendantes et un jugement a été prononcé pour la cinquième. La défense et le parquet ont fait appel du jugement et de la peine. Les enquêtes se poursuivent sur les autres affaires prioritaires et les cas de violences graves, systématiques et répétées.

21. Aucun effort n'est épargné pour mener à bien le plan d'exécution, mais les progrès sont entravés par les contraintes susmentionnées de l'appareil juridique ainsi que par le manque de ressources spécifiques nécessaires dans ce domaine, par

exemple en pathologie criminelle et en moyens d'enquête. Il serait particulièrement utile de nommer sans tarder des juges internationaux à la cour d'appel pour pouvoir traduire en justice les auteurs de crimes graves, étant donné que ces juges doivent entendre des appels contre les jugements prononcés par les chambres criminelles.

22. D'autres cas de crime grave qui ne sont pas prévus dans le plan d'exécution du mandat sont apparus et concernent peut-être des crimes contre l'humanité. Avec la réduction prévue des enquêtes et la limitation considérable des capacités nationales, ces affaires risquent de ne pas faire l'objet d'enquêtes, ce qui pourrait avoir des incidences sur le processus de réconciliation.

23. La Commission Réception, vérité et réconciliation, organe autonome créé pour faciliter la réconciliation dans la justice, est entrée dans sa phase opérationnelle. Les bureaux des 13 districts et leurs effectifs comprenant plus de 200 fonctionnaires nationaux ont commencé à recueillir quelque 8 700 déclarations et à faciliter le règlement de 1 000 cas de réconciliation communautaire, avec l'aide de plusieurs conseillers internationaux, y compris deux spécialistes des droits de l'homme de la MANUTO. Les donateurs ont assuré un peu plus de la moitié du budget de 4 millions de dollars nécessaire pour la Commission. Le premier cas de réconciliation communautaire réglé par la Commission, qui impliquait trois anciens miliciens, a été suivi par l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, qui était présente au Timor-Leste du 23 au 25 août 2002. Durant sa visite, elle a signé avec le Gouvernement et la société civile un communiqué conjoint qui contenait des engagements à l'égard de 11 objectifs en matière de droits de l'homme.

Programme II. Sécurité intérieure et maintien de l'ordre

24. Comme convenu avec le Gouvernement du Timor-Leste, la police des Nations Unies et le Service de police du Timor-Leste assurent le maintien de l'ordre ensemble, avec une chaîne de commandement unifiée. Depuis l'indépendance, la criminalité au Timor-Leste est restée relativement faible, bien que l'on ait signalé une augmentation du nombre d'accidents de la route et d'actes de violence au foyer. (La tendance enregistrée dans ce dernier cas reflète peut-être l'efficacité d'une campagne de sensibilisation menée sur la violence sexiste, plutôt qu'une augmentation du nombre de cas effectifs, encore que ceci reste à confirmer.) Des actes de violence ont été commis par des « groupes de sécurité » préoccupés par des questions particulières, en particulier dans les districts de l'ouest du pays. Le Service de police du Timor-Leste et la Police des Nations Unies ont dû demander quatre fois l'appui de la composante militaire de la MANUTO pour rétablir l'ordre. Dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir de coordination au niveau du pays entre ces groupes qui, pour le moment, ne semblent pas non plus faire peser une menace importante sur la sécurité intérieure. Les problèmes fondamentaux, comme le chômage élevé, qui les poussent à l'action, restent cependant à régler.

25. La passation de pouvoirs en matière de police, au sujet de laquelle l'ATNUTO et le Gouvernement timorais de transition s'étaient entendus auparavant, progresse conformément au calendrier prévu (S/2002/432, par. 83 à 86). Au 1er octobre 2002, la police des Nations Unies avait passé ses pouvoirs en matière de police au Service de police du Timor-Leste dans les districts de Manatuto, d'Aileu, de Manufahi et d'Ainaro. Dans les districts où le Service de police du Timor-Leste est désormais

chargé du maintien de l'ordre, il a réussi à s'acquitter de cette tâche sans incident majeur, en dépit de ses ressources limitées. La responsabilité totale du maintien de l'ordre devrait être transférée à ce service en janvier 2004 pour les 13 districts de pays, les unités spécialisées et le quartier général de la police.

26. L'application du plan de réduction progressive des effectifs de la composante police civile de la MANUTO se poursuit conformément au calendrier fixé (ibid., annexe III). À l'heure actuelle, la MANUTO compte 741 policiers, ce qui représente une diminution d'environ un tiers par rapport aux effectifs au moment de l'indépendance (1 250 policiers). En ce qui concerne le recrutement et le maintien en fonctions de membres de la composante police civile de la Mission, la priorité est donnée à ceux qui ont des compétences et des qualifications spécialisées, qui peuvent conseiller ou former des policiers timorais.

27. À la date de l'indépendance du Timor-Leste, 1 793 policiers timorais avaient suivi un stage de formation de base de trois mois et pris leurs fonctions, dans les mêmes locaux que leurs homologues des Nations Unies, à des niveaux de commandement appropriés pour une formation en cours d'emploi. Avec les 492 policiers supplémentaires qui ont reçu une formation de base depuis lors, le Service de police du Timor-Leste compte maintenant 2 285 policiers, soit 82 de plus que prévu initialement. En outre, 250 autres candidats sont en cours de formation à l'heure actuelle. Avec l'appui des organisations internationales, la MANUTO a également dispensé à des groupes spécialisés du Service de police du Timor-Leste une formation à la gestion des conflits, aux droits de l'homme et au traitement des victimes d'actes de violence au foyer et de sévices sexuels.

28. En dépit des progrès réalisés au niveau de la formation et de la passation des pouvoirs, les policiers du Service de police du Timor-Leste sont gênés par la pénurie de ressources. L'absence de moyens de transport et de communication et de matériels divers, en particulier, les empêche de gagner la confiance et le respect des collectivités qu'ils servent. Si cette situation persiste, elle pourrait saper leur moral et réduire leur capacité de maintenir l'ordre.

29. Une mission commune à laquelle participeront le Gouvernement, l'ONU et les pays donateurs doit avoir lieu en novembre pour évaluer la formation et l'appui logistique nécessaires, et identifier des partenaires qui pourraient aider à combler le déficit de ressources. Considérant que la mise en place du Service de police du Timor-Leste est une entreprise à long terme, allant bien au-delà du mandat de la MANUTO, la mission d'évaluation cherche à déterminer les besoins du Service pour les cinq prochaines années.

Programme III. Sécurité extérieure et contrôle des frontières

A. Appui en faveur de la sécurité extérieure et de l'intégrité territoriale

30. De manière générale, la situation en ce qui concerne la sécurité extérieure et le contrôle des frontières a continué à s'améliorer depuis la présentation de mon dernier rapport. Il y a lieu d'espérer qu'une action soutenue montée contre d'anciennes milices par les forces armées indonésiennes Tentara Nasional Indonesia, et les efforts déployés par les deux gouvernements pour mettre fin à leurs activités criminelles à la frontière et les priver de la base d'appui qui leur reste devraient permettre à moyen terme d'éliminer la menace qu'elles font peser sur la sécurité du

pays. Toutefois, le tragique attentat à la bombe qui a eu lieu à Bali (Indonésie) constitue un rappel inquiétant des risques de terrorisme dans la région. Même avant cette attaque, le Timor-Leste faisait l'objet de menaces potentielles qui avaient nécessité un renforcement de la sécurité des installations diplomatiques et de l'ONU, principalement à Dili. Le Gouvernement et la MANUTO continuent à suivre ensemble la situation et ont mis au point une série de plans d'urgence.

31. Bien que des tirs sporadiques aient été signalés aux environs de la ligne de coordination tactique (ligne de démarcation officieuse, en attendant un accord officiel sur le tracé de la frontière), on pense qu'ils sont liés aux activités de chasseurs. Les marchés non réglementés restent courants dans la région de la ligne de coordination tactique. Bien qu'ils constituent une source appréciée d'échanges traditionnels et offrent des moyens de subsistance à de nombreux citoyens du Timor-Leste, ils facilitent également la contrebande et d'autres activités criminelles, et ont été liés à la présence de membres d'anciennes milices dans les environs. Les organismes de sécurité de part et d'autre de la frontière ont coopéré pour contrôler les marchés et mettre fin aux activités illégales. Ces actions, qui sont largement le résultat d'initiatives prises au niveau local, ont contribué directement à réduire le potentiel de tension. Lorsqu'il prendra effet, l'engagement de la Commission conjointe de signer dès que possible l'accord sur la réglementation des marchés aux frontières (voir, plus haut, par. 6) contribuera encore à renforcer la sécurité, ce qui permettra à l'activité économique de prospérer.

32. La création d'un climat de stabilité continue à dépendre du règlement du problème des réfugiés. On estime qu'entre 10 000 et 11 000 familles (soit entre 35 000 à 37 000 personnes) sont toujours réfugiées au Timor-Ouest, et qu'environ 5 000 de ces familles comprennent des anciens fonctionnaires indonésiens. Certains anciens dirigeants de milice, soupçonnés d'avoir commis des crimes graves, prétendent avoir de l'influence sur un grand nombre de réfugiés dans les camps du Timor-Ouest et cherchent à utiliser cet argument pour obtenir des concessions dans les négociations en vue de leur propre retour et de celui de leurs prétendus partisans au Timor-Leste.

33. Les retours de réfugiés, qui avaient atteint leur apogée en juin-juillet 2002, se sont désormais considérablement ralentis. Sur les 29 847 réfugiés qui ont regagné leurs foyers à ce jour cette année, on en compte 106 seulement pour la totalité du mois de septembre, ce qui représente le chiffre mensuel le moins élevé pour les 12 derniers mois. Le nombre de retours par jour en octobre a également été extrêmement faible, puisqu'on a seulement enregistré 17 retours au cours des trois premières semaines du mois.

34. Un fonds spécial a été créé pour verser aux réfugiés qui étaient auparavant des fonctionnaires indonésiens un paiement unique à leur retour au Timor-Leste, à la place d'une pension régulière ou d'une indemnité de licenciement. Toutefois, après une période de plus d'un an, le Fonds n'a reçu qu'une fraction de l'appui qu'il attendait des donateurs, et il a été décidé de distribuer les montants disponibles. Cette opération a commencé en novembre 2002, avec le versement d'une somme de 50 dollars aux réfugiés qui avaient travaillé jusqu'à cinq ans pour le Gouvernement indonésien, le montant maximum par personne ne pouvant pas dépasser à peu près sept fois ce chiffre. L'impact de cette mesure d'incitation sur les retours au Timor-Leste n'est pas clair.

35. On s'attend à ce que les personnes qui restent au Timor-Ouest perdent leur statut de réfugié en Indonésie d'ici à la fin de l'année, quand le HCR cessera ses opérations dans la région. Pour encourager d'autres à rentrer au Timor-Leste avant cette date, le Président Gusmão envisage de leur lancer un appel personnel au cours d'une visite qu'il doit effectuer dans les camps en novembre.

36. La présence robuste de la composante militaire de la MANUTO aux frontières, ainsi qu'un programme systématique de consultations et de coopération avec les militaires indonésiens au Timor-Ouest, ont continué à garantir un climat de sécurité stable. Le général de brigade Taur Matan Ruak, commandant de la force de défense du Timor-Leste, la Falintil-FDTL, a participé en qualité d'observateur à la dernière réunion entre les commandants des forces armées indonésiennes et de la composante militaire de la MANUTO, et a été accueilli chaleureusement par les autorités indonésiennes.

37. Grâce à la stabilité de la situation en matière de sécurité, la première des quatre phases du plan de réduction de la composante militaire de la MANUTO doit être achevée comme prévu à la fin du mois de novembre (S/2002/432, annexe IV). À cette date, les effectifs de la composante militaire de la MANUTO seront ramenés à 3 870 soldats, y compris les observateurs militaires des Nations Unies.

38. Les progrès suivants dépendront du maintien de la stabilité au Timor-Leste, ainsi que du développement, grâce à un appui adéquat fourni par les donateurs et sur le plan bilatéral, de la force de défense nationale (Falantil-FDTL) et du service des frontières. L'entraînement collectif du premier bataillon de la force, qui est basé à Los Palos, est actuellement en cours. Le recrutement pour le second bataillon devrait être achevé au début de 2003. Le climat de stabilité actuel a permis de transférer à la force de défense nationale, le 23 juillet 2002, la responsabilité de la défense pour le district de Lautem. Si un appui continue à lui être fourni par les donateurs et sur le plan bilatéral, notamment pour la logistique et la formation, la force devrait devenir pleinement opérationnelle d'ici à juin 2004.

B. Concours pour la mise en place d'un service de sécurité et de contrôle des frontières

39. Parallèlement au progrès politique réalisé en vue de la normalisation de la frontière (voir plus haut, par. 5 et 6), les préparatifs se poursuivent en vue du transfert au Service de police du Timor-Leste de la responsabilité des services d'immigration en janvier 2003 et du contrôle des frontières en juin 2003. Près de 25 % des 200 policiers qui doivent constituer le Service de patrouille des frontières et d'immigration ont déjà reçu une formation.

40. Mais, la capacité du Service de patrouille des frontières, comme celle des autres services nationaux, est limitée par la pénurie de ressources. L'absence de locaux, qu'il s'agisse de bureaux ou de logements à la frontière ou à proximité, et l'absence de matériel de communication constituent des obstacles majeurs à une passation effective et rapide des pouvoirs dans ce domaine.

IV. Rôle du système des Nations Unies

41. Les politiques économique et sociale du Gouvernement sont définies par les objectifs du Plan national de développement, le cadre financier à moyen terme et le

budget annuel pour 2002-2003, qui ont été présentés aux donateurs à Dili les 14 et 15 mai 2002. Dans ce contexte, le Gouvernement s'emploie à créer des réseaux de développement avec les organismes donateurs, ses partenaires bilatéraux et les ONG.

42. Le phénomène de contraction économique provoqué par le retrait d'une présence internationale importante semble devoir être moins sévère qu'on ne l'avait craint : la diminution effective du PIB réel en 2002 devrait se situer autour de 0,5 %. Au cours des trois premiers mois de l'exercice financier 2002-2003, de juillet à septembre, les recettes de l'État se sont élevées à 9 580 000 dollars, soit 23 % du budget global de 41,3 millions de dollars. Près de la moitié des recettes totales sont le produit de l'exploitation des ressources de la mer de Timor (4 910 000 dollars). Les dépenses d'équipement ont été généralement assez faibles, la plupart des ministères n'ayant pas encore mis au point leur plan d'équipement. En revanche, environ 56 % du total des dépenses publiques sont allés à l'éducation et aux affaires économiques.

43. Le Plan national de développement met en évidence le lien capital qui existe entre d'une part, la remise en état de l'infrastructure et d'autre part, le développement national, en particulier la productivité agricole, l'atténuation de la pauvreté et l'investissement privé. La remise en état de l'infrastructure s'est poursuivie à un rythme rapide au cours des cinq derniers mois. Tant dans les villes que dans les campagnes, le réseau d'approvisionnement en eau a été en grande partie ramené à son niveau d'avant 1999, qui correspondait aux services de base. La capacité de manipulation des chargements du port de Dili a été accrue et des services réguliers de bac ont commencé à fonctionner entre Dili et Oecussi et Dili et l'île d'Atauro. Le réseau routier fait l'objet d'un entretien destiné à assurer les services essentiels. La remise en état des centrales électriques a progressé. On estime que d'ici au début de 2003, 31 petites centrales de district et de sous-district auront été remises en état grâce à l'appui du Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et de donateurs bilatéraux. Toutefois, en l'absence de mécanismes efficaces de gestion et de recouvrement des coûts, la viabilité et la durabilité des installations de production et de distribution d'énergie demeurent précaires.

44. L'appui de donateurs multilatéraux et bilatéraux au progrès économique et social du Timor-Leste est essentiel pour la stabilité à long terme du pays. La MANUTO collabore étroitement avec l'ensemble des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales, de même qu'avec des partenaires bilatéraux et la société civile pour aider le Gouvernement à progresser dans la réalisation des objectifs du Plan national de développement et pour faciliter une transition sans heurt au moment où le rôle des Nations Unies s'oriente vers une forme traditionnelle d'assistance au développement. La Mission a désigné des agents de liaison sur le VIH/sida et la condition de la femme, domaines dans lesquels des groupes thématiques ont également été constitués pour coordonner les efforts du système des Nations Unies. Elle a pris l'initiative de l'élaboration de propositions constructives, qui font l'objet de consultations soutenues avec les autorités et portent sur la coopération technique, en particulier la coopération Sud-Sud, la réinsertion et la réadaptation des anciens combattants, la création d'emplois productifs, le développement de la formation professionnelle, la promotion de l'esprit d'entreprise, et le développement des secteurs de l'agriculture et de la santé, ces activités devant être exécutées par les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies. En outre, la

MANUTO et le PNUD collaborent avec la Banque mondiale et d'autres organismes donateurs au Programme d'appui à la transition qui est géré par le Gouvernement et porte sur l'élimination de la pauvreté, le développement des capacités de gouvernance, la gestion des dépenses et des politiques, et le développement du secteur privé et du secteur de l'énergie, comme le prévoit le Plan national de développement.

V. Aspects financiers

45. Dans sa résolution 56/296 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 305,2 millions de dollars, correspondant à un montant mensuel net de 25,4 millions de dollars pour le fonctionnement de la MANUTO durant l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Les dépenses de fonctionnement de la Mission pendant cette période se limiteront au montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

46. Au 30 septembre 2002, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MANUTO pour la période écoulée depuis le début de la Mission s'élevait à 213,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette même date à 1 776 600 000 dollars.

VI. Observations et recommandations

47. Au cours des cinq premiers mois d'indépendance du Timor-Leste, sa population et ses dirigeants se sont employés à consolider les fondements du pays. Toutefois, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1410 (2002), les institutions qui prennent forme demeureront fragiles dans l'avenir immédiat. Les progrès des trois dernières années sont actuellement consolidés grâce au maintien de la présence et de l'engagement de la communauté internationale, qui se traduit par le déploiement de la MANUTO et par des contributions bilatérales.

48. Comme on l'a vu précédemment, des progrès soutenus ont été faits dans chacun des domaines définis par le Conseil de sécurité, ce qui a permis d'une manière générale à la MANUTO de respecter les calendriers (S/2002/432, annexe IV). Si les hypothèses antérieures quant au progrès de la démarcation de la frontière se sont révélées optimistes, les engagements pris entre les Gouvernements de l'Indonésie et du Timor-Leste devraient, s'ils sont tenus, permettre à la MANUTO de respecter le programme fixé pour son désengagement progressif et finalement son retrait.

49. Simultanément, l'achèvement par la mission de son plan d'exécution et la réalisation d'une transition sans heurt vers une assistance au développement de type traditionnel exigeront l'apport complémentaire d'une assistance bilatérale suffisante dans un certain nombre de domaines clefs. Comme l'indique le présent rapport, il s'agit notamment de la justice, du système pénitencier, de la police, du contrôle des frontières et de la défense. Il est également essentiel que l'appui des donateurs permette de pourvoir dans leur totalité les 238 postes dont il est question au paragraphe 13 ci-dessus.

50. Comme je l'avais noté à l'époque de l'accession du Timor-Leste à l'indépendance, les progrès réalisés dans le pays sont des plus prometteurs. Tout en reconnaissant les nombreuses demandes concurrentes dont l'attention et les ressources de la communauté internationale font l'objet, j'invite instamment le Conseil de sécurité et la communauté des donateurs à maintenir leur engagement, à poursuivre et amplifier leur contribution déjà remarquable, et à réaliser pleinement la promesse qu'elle constitue.

51. Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement le Conseil de sécurité et tous les États Membres qui ont fait preuve d'un soutien sans faille pour le Timor-Leste. Je voudrais également rendre hommage aux efforts dévoués de mon Représentant spécial et de son équipe, et exprimer ma vive sympathie aux familles des agents du maintien de la paix qui ont été touchés lors de l'attaque perpétrée à Bali.

Annexe

Mission des Nations Unies au Timor oriental : contributions au 31 octobre 2002

Effectif militaire autorisé : 5 000 (un maximum de 120 observateurs militaires)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	Total
Australie	15	37	829	881
Bangladesh	7			7
Bolivie	2			2
Brésil	11	4	71	86
Danemark	2	2		4
Égypte	2			2
Fédération de Russie	2			2
Fidji		5	183	188
Irlande	2	2		4
Japon		10	640	650
Jordanie	4			4
Kenya	2			2
Malaisie	16		20	36
Mozambique	2			2
Népal	3	4	6	13
Nouvelle-Zélande	4	8	602	614
Pakistan	15	4	108	127
Philippines	8	6	50	64
Portugal	1	7	639	647
République de Corée		9	428	437
Singapour		11	214	225
Slovaquie			36	36
Suède	2			2
Thaïlande	6	9	483	498
Turquie	2			2
Uruguay	3			3
Yougoslavie	3			3
Total	114	118	4 309	4 541

Commandant de la force : Singapour; commandant en second et chef d'état-major : Australie;
chef des observateurs militaires : Portugal.

Police civile : Argentine, 9; Australie, 58; Bangladesh, 25; Bosnie-Herzégovine, 10; Brésil, 9;
Canada, 20; Chili, 6; Chine, 76; Égypte, 12; Espagne, 5; États-Unis
d'Amérique, 58; Fédération de Russie, 5; Ghana, 69; Jordanie, 40; Malaisie, 44; Mozambique,
6; Népal, 35; Niger, 3; Norvège, 4; Pakistan, 9; Philippines, 74; Portugal, 14; Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 12; Samoa, 2; Singapour, 25; Slovénie, 2; Sri Lanka, 38;
Suède, 10; Thaïlande, 36; Turquie, 11; Ukraine, 7; Zambie, 7; total : 741.

